



Contester un démarchage téléphonique.

Par **dudu9396**, le **16/02/2010** à **10:59**

Bonjour,

J'ai été démarchée par téléphone (le soir, après une journée de travail) pour une assurance "hospitalisation". Je n'étais d'accord que pour recevoir une documentation. habilement, la vendeuse m'a demandé mes coordonnées bancaires pour "avancer mon dossier" et naïvement je les ai données . elle a bien expliqué les conditions de rétractation, ce à quoi j'ai répondu que je ne voulais qu'une documentation. elle m'a dit que je pouvais bénéficier d'un mois gratuit, comme je n'avais pas l'intention de valider quoi que ce soit avant la lecture de la fameuse documentation, je ne me suis pas sentie concernée. lorsque le courrier de l'assurance est arrivé je ne me suis pas inquiétée car je n'avais rien signé, seul moyen à ma connaissance pour valider un contrat. le temps a passé puis l'organisme a essayé de prélever les mensualités sur mon compte. j'ai fait opposition "pas d'ordre de payer" ce qui est le cas, je ne voulais rien signer je n'ai pas signé, j'ai été induite en erreur. puis-je me servir de l'enregistrement de la conversation faite par l'assurance pour contester. comment me sortir légalement de cette arnaque. merci par avance.

Par **NICO92**, le **26/02/2010** à **21:01**

J'ai été victime de la même arnaque avant-hier avec Bouygues et leur bbox. J'ai demandé des infos et l'envoi d'un contrat et me suis retrouvé abonné le lendemain (un envoi sms m'en a informé). Pressentant les gros soucis, j'ai passé ma matinée à les contacter pour résilier (à mes frais de tél) Je pense avoir réglé le pb mais wait and see !

Une bonne leçon : NE JAMAIS PARLER AUX DEMARCHEURS - NE RIEN ACCEPTER PAR

TELEPHONE ET RACCROCHER DE SUITE - SI POSSIBLE SE MONTRER DESAGREABLE

A bon entendeur

Nico